



MAISON OSSATURE BOIS

L'habitat d'hier et de demain

La maison ossature bois est aujourd'hui la construction la plus courante des ouvrages en bois, la plus économique et la plus rapide. Souple et modulable, l'ossature bois convient aussi bien pour des constructions que pour des extensions. La maison à ossature bois présente ainsi des avantages de liberté architecturale et peut s'agrandir à loisir.

PRINCIPE DE CONSTRUCTION EN OSSATURE BOIS

La Maison en ossature bois (MOB) est constituée de pans de mur dont la structure est composée de pièces de bois verticales (les montants) et de pièces horizontales en partie haute et basse (les traverses). Des panneaux, généralement dérivés du bois, sont fixés sur une face de ce « squelette », assurant la rigidité de l'ensemble. Les cavités ainsi obtenues entre les montants sont remplies avec un isolant naturel adapté (ouate de cellulose, fibre de bois), offrant d'excellentes performances thermiques et acoustiques. Ainsi constitué, le mur reçoit un revêtement intérieur (lambris, plaque de plâtre...) et un revêtement extérieur (bardage bois, enduit, brique, pierre...). Cette technique de construction permet une préfabrication des éléments de l'ossature bois en atelier, à l'abri des intempéries, pour une précision optimale des assemblages et une qualité générale supérieure sur le produit par rapport à une réalisation complète sur le chantier.

LES AVANTAGES DE LA MAISON OSSATURE BOIS

La maison en ossature bois peut recevoir différents types de revêtements sur ses murs extérieurs et intérieurs ce qui laisse une grande place à l'imagination. Pour l'extérieur, on utilise le plus souvent du bardage en bois mais on peut également choisir d'appliquer un revêtement en enduit-crépi. Les parois internes des murs sont quant à elles le plus souvent réalisées avec des panneaux de plâtre offrant de multiples possibilités de finitions (peinture, papier-peint...). Tout en bois ou en mixant les matières, c'est vous qui choisissez !

> NOTRE OFFRE

Les Charpentiers de la Corse conçoivent les structures de votre maison à ossature bois, sur la base des plans fournis par votre architecte. Nous fabriquons sur mesure (coupe et montage) les montants, les traverses et les panneaux de votre construction puis leur montage sur site.

Aujourd'hui primordiaux dans l'habitation, nous apportons une attention particulière à la réalisation de l'isolation et au contrôle de l'étanchéité à l'air, gages de confort et d'économie d'énergie (test d'infiltrométrie, label BBC, Effinergie...)

LES DÉLAIS

Le principe de construction des murs en ateliers vous garantit la mise hors d'eau et hors d'air de l'ouvrage dans un délai de quelques jours en moyenne, en fonction de votre projet. Cela permet alors aux ouvriers du second oeuvre d'intervenir rapidement dans de bonnes conditions (produit sec, pas de temps de séchage, réservation anticipée, ...) et ainsi diminuer le temps de réalisation de l'ouvrage.